## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN



Nombre de délégués: 47

Membres présents: 32

Date de convocation: 29/11/2023

Quorum: 24

Pouvoir:/

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 17h à la salle du chêne de Rouffiac Tolosan.

## Votants:

**C3G**: Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Isabelle GOUSMAR,

**CCCB**: Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI,

Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVAIRE,

CCF: Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC,

**CCHT**: Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK.

**CCVA**: Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER,

Absents ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Virginie CLAVEL

Domaine: Leader

Délibération n°: 23/111

Objet : GAL : liste nominative des membres du collège des élus

Madame Mylène Monceret, vice-présidente, expose qu'un Groupe d'Action Locale (GAL) constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de 8 membres et de 8 membres suppléants.

Le collège des élus précédemment institué est constitué de 5 membres titulaires et de 6 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical représentant leur communauté de communes et un membre titulaire et un suppléant représentant le PETR Pays Tolosan.

Il convient de désigner une nouvelle composition pour prendre en compte la modification de représentation des groupements d'intérêt pour atteindre 8 membres.

Après consultation de l'Assemblée, la composition proposée du collège élus du GAL Pays Tolosan est :

EPCI	Titulaire	Suppléant
PETR	Didier CUJIVES	Sonia BLANCHARD-ESSNER
C3G	Véronique MILLET	Patrick PLICQUE
СССВ	Joël CAMART	Sandrine PENAVAYRE
CCF	Virginie CLAVEL	Colette SOLOMIAC
CCHT	Patrice LAGORCE	Jean Claude ESPIE
CCVA	Mylène MONCERET	Thierry ASTRUC
LIBRE	Patrice SEMPERBONI	Charles DE LASSUS SAINT GENIES
LIBRE	Chantal AYGAT	Céline FRAYARD

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente, Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la liste nominative des membres titulaires et membres suppléants qui composent dorénavant le collège des élus du Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 6 décembre 2023.

Le Président,

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures

**Didier CUJIVES**